

Permis d'Urbanisme CODT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ANNEXE 26

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de Permis d'Urbanisme CODT au nom de Madame Patricia Rahusen demeurant Straatweg 80 à 3621BR Breukelen (Pays-Bas) pour la construction d'un abri de jardin sur un terrain situé La Bruyère, 129 à 4987 Stoumont, et cadastré 5^e division, section A n°1149/k2.

Le projet déroge au plan de secteur s'agissant de la construction d'un abri de jardin en zone agricole et s'écarte du Guide régional d'urbanisme sur les bâtisses en site rural en ce qu'il prévoit:

- bardage en bois
- toiture plate
- volume isolé

et présente les caractéristiques d'enquête suivantes :

- Art. D.IV.40 les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional ;
- Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation -

L'enquête publique est organisée conformément à l'article D.VIII.7 du Code du Développement Territorial .

Le dossier peut être consulté sur RDV durant la période d'enquête à l'**accueil** de l'Administration, à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont :

- Les lundi, mercredi et vendredi de 8 h 15 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h, le mardi et le jeudi de 8 h 15 à 12 h 30 ;
- Ou à autre moment sur rendez-vous à prendre au moins 24 h à l'avance avec le service « Urbanisme » au 080/29.26.56

L'enquête publique est ouverte le 30.07.2024 et clôturée le 30.08.2024¹.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont ;
- par télécopie au numéro 080/29.26.69
- par courrier électronique à l'adresse suivante : ann-sophie.moes@stoumont.be

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service « Urbanisme » ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 30.08.2024 à 11:00 à la commune.

Par le Collège,

Le Directeur général,

H. Snackers

Le Bourgmestre f.f.,

A. André

¹Les enquêtes publiques et annonces de projet sont suspendues du 16 juillet au 15 août et du 25 décembre au 1^{er} janvier